

LE TEMPS

L'invité Mercredi 21 août 2013

Bientôt une nouvelle monnaie complémentaire citoyenne

Par Jean-Michel Servet*

Il s'agit davantage d'une revendication d'un nouveau système de valeurs que d'un outil économique pour parer à la baisse des revenus

* Professeur d'études du développement à l'IHEID, auteur de «Les Monnaies du lien» (PUL, 2012)

La Chambre de l'économie sociale et solidaire genevoise, lors de sa dernière assemblée générale, a décidé de poursuivre la réflexion de ses membres engagée en février 2011 pour mettre en place une monnaie locale citoyenne. Contribuent à l'initiative d'autres acteurs de la société civile, dont l'association EcoAttitude et Community Forge, une association qui, de Genève, a déjà appuyé le système informatique de 400 communautés monétaires dans le monde. Cette monnaie rejoindra de nombreuses expériences en cours et plus encore de projets à travers le monde. Beaucoup d'entre eux en Europe s'inspirent du Chiemgauer, une monnaie lancée en 2003 en Bavière et acceptée aujourd'hui par plus de 800 commerçants et artisans ou de celles au Brésil sur le modèle de la Banque Palmas, qui associent microcrédit et monnaies locales. Une dizaine d'entre elles circulent en France, les plus connues étant celles de Toulouse ou de Villeneuve-sur-Lot. Les exemples abondent en Espagne, en Grèce, etc. A Brixton, au sud du Grand Londres, le maire reçoit ses indemnités en Brixton pounds, la monnaie locale mise en place en 2009 et qui peut aussi être transmise par paiement par téléphone portable.

Contrairement à ce qu'on imagine souvent, leur utilisation n'a rien d'inédit. Il suffit de penser au WIR, créé dans la crise des années 1930 en Suisse alémanique pour encourager les échanges interentreprises. Mais la pratique est bien antérieure. Au XIXe siècle, en Europe et en Amérique du Nord, nombre de fabriques versaient une partie plus ou moins importante de la rémunération de leurs salariés sous forme de jetons ou de bons, qu'ils dépensaient dans des boutiques appartenant à l'entreprise. Les jetons et bons de nécessité émis par les chambres de commerce en France entre 1914 et 1927 en sont aussi un exemple, tout comme les bons ayant circulé dans les municipalités espagnoles durant la guerre civile. Dans les années 1930, des monnaies pour dynamiser des communautés locales ont connu un succès certain en Allemagne et en Autriche; mais elles ont alors été combattues par les autorités monétaires.

Dans les années 1980, sont apparus au Canada, puis au Royaume-Uni et en Europe continentale, des systèmes locaux d'échanges. Ils se sont développés en France à partir des années 1990. Ce modèle s'est répandu dans tout le pays dans des contextes urbains comme ruraux. Ce sont des systèmes de comptabilité au sein d'un groupe de personnes qui décident d'échanger des biens et des services. A Genève existe le SEL du Lac.

En Italie, à la même époque, sont apparus les banche del tempo qui se basent sur ce même principe, mais se cantonnent à des échanges de services. Signalons aussi un système analogue, appelé

accorderie, ayant essaimé depuis le Canada. Il faut également mentionner un mouvement considérable en Argentine, au moment de l'effondrement du système financier et monétaire en 2000, avec l'apparition des clubs de trueque. Ceux-ci auraient compté jusqu'à 5 millions de membres, soit historiquement la monnaie complémentaire ayant connu la plus grande expansion.

Ces diverses monnaies locales n'ont pas pouvoir libérateur au sens où nul n'est obligé de les accepter. Elles ont peu à voir avec les bitcoins initiés en 2009, utilisant des monnaies électroniques apatrides, visant surtout le détournement fiscal et les transferts internationaux de fonds non contrôlés.

Un nouveau type est apparu depuis une dizaine d'années, complémentaire et non opposé aux précédentes. Elles prennent la forme de coupures, mais aussi de messages téléphoniques. Quelques points quasi existentiels débattus en leur sein les distinguent des précédentes. La différence la plus forte est leur gage en monnaie centrale; c'est-à-dire que pour les acquérir, il faut verser leur équivalent en euros, livres, etc., déposé dans une institution financière. Ce dépôt a d'ailleurs sans doute favorisé une assez bonne acceptation de ces nouveaux instruments par les autorités monétaires dans les pays européens à partir du moment où ces bons circulent pour un nombre limité de produits et dans un cercle assez étroit de personnes et d'acteurs économiques.

La deuxième est leur perte de pouvoir d'achat au cours du temps par apposition d'un timbre ou tampon au bout d'un certain délai. Toutes ne l'ont pas adoptée. Le but de cette «fonte» est de favoriser la dynamique des échanges locaux.

Des chartes morales d'adhésion pour les entreprises les acceptant doivent aussi être soulignées. On constate qu'il paraît plus facile de trouver des entreprises pourvoyeuses de biens et services ainsi labellisés que des clients déclarant vouloir acheter en monnaies locales citoyennes. Ces monnaies interviennent donc plus comme un instrument pour sensibiliser à la question des circuits courts que comme un outil modifiant profondément par leur usage direct les consommations. Elles incitent à consommer local, éthique, bio, etc.; mais pas nécessairement par leur utilisation. Leur influence par la sensibilisation des consommateurs s'exerce donc bien au-delà de leur usage et de leur volume en circulation. D'où l'intérêt pour des collectivités locales d'appuyer ces dispositifs de développement localisé.

Ces nouvelles monnaies peuvent être qualifiées de monnaies de la crise. Mais il s'agit davantage d'une revendication d'un nouveau système de valeurs que d'un outil économique pour parer à la baisse des revenus et des activités induite par la crise de 2008. Leur intégration à la nouvelle économie solidaire est bien souvent illustrée par des prises de décisions par des collèges de parties prenantes (entreprises, usagers, collectivités locales et banques les diffusant), comme à Toulouse où le SOL-Violette a considérablement développé cette dimension. D'ici à 2014 ou 2015, les débats permettront de connaître les choix faits à Genève pour la nouvelle monnaie locale citoyenne. Par exemple, sera-t-elle transfrontalière? Et dans ce cas, au-delà des problèmes techniques, comment organiser légalement sa circulation par-delà les frontières de deux Etats? Si elle y parvient, ce sera une grande innovation.